

Image not found or type unknown



Achat d'un bien visité par agence et proposé par le particulier

Par **solene49**, le **01/05/2010** à **17:58**

Bonjour,
Nous avons visité un appartement la semaine dernière avec une agence. Le lendemain de cette visite, nous trouvons ce même bien en vente directement par le particulier.
Notre question est : peut-on traiter avec le particulier sachant que nous avons signé un bon de visite ? Ce bon a-t-il réellement une valeur juridique ? Les forums sur ce sujet disent tout et son contraire...
Merci pour votre conseil d'expert

Par **amajuris**, le **01/05/2010** à **18:41**

bonsoir, nsi l'agence a un mandat régulier et a servi d'entremise entre le vendeur et l'acquéreur en faisant visiter le bien par exemple, elle a droit à sa rémunération.
le bon de visite est un moyen de preuve comme un autre.
dans votre cas il n'y a aucune ambiguïté.
cordialement